



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 novembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 25 novembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 novembre.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - GARIOUD Christian – MIGUET Corinne - REVOL Gilbert - LEGLISE Sébastien, Mathilde GONSETH, COTTAREL Guy-Noël, JACQUET Patricia.

Absents : - PADEY Guillaume - ALMAÏDA Marie

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09.

Nombre de votants : 09

Le quorum est atteint.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à article L. 2121-15 du CGCT

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2022 est approuvé par les conseillers municipaux.

Le Maire ouvre la séance à 20 heures

ORDRE DU JOUR :

- Recrutement d'un agent recenseur.
- Attestation du caractère communal de dépenses effectuées par le Maire pour remboursement par le comptable public.
- Inventaire des archives anciennes – validation du devis et demande de subvention au Département.
- Restauration des archives anciennes – validation du devis et demande de subvention au Département.
- Questions diverses.

LES DELIBERATIONS

❖ Délibération 2022-33, recrutement d'un agent recenseur.

Le conseil municipal ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le recensement de la population en début d'année 2023 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

La création à compter du 6 janvier 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures, pour assurer les fonctions d'agent recenseur.

Le conseil municipal adopte la délibération

❖ **Point n°2 retiré**

Le conseil municipal adopte la délibération

❖ **Délibération N°2022-34, Inventaire des archives anciennes – validation du devis et demande de subvention au Département :**

Vu la délibération n° 2022-14 en date du 3 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a validé l'intervention du CDG pour une mission de 20 jours au prix de 190 euros HT par jour auquel s'ajoutera une indemnité pour les trajets et les repas.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'intervention du centre de gestion de la Savoie pour une mission d'inventaire des archives anciennes en date du 3 juin 2022. Il présente le devis proposé par le centre de gestion d'un montant de 5 306 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver une nouvelle fois le projet d'inventaire des archives anciennes par le CDG73 et d'autoriser le Maire à demander une subvention, taux 60% auprès du Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intervention du CDG73 pour une mission de 20 jours au prix total de 5 306 €HT.
- **SOLLICITE** une subvention du Département de la Savoie pour ce projet.

Le conseil municipal adopte la délibération

❖ **Délibération N°2022-35, Restauration des archives anciennes – validation du devis et demande de subvention au Département :**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par la reliure du Limousin d'un montant de 4 530 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le projet de restauration des archives anciennes par la reliure du Limousin et de l'autoriser à demander une subvention, taux 60% auprès du Département de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intervention de la reliure du Limousin pour la restauration d'archives anciennes pour un montant de 4 530 €HT.
- **SOLLICITE** une subvention du Département de la Savoie pour ce projet.

Le conseil municipal adopte la délibération

QUESTIONS DIVERSES :

Clocher

Monsieur le Maire propose d'installer une antenne radio DCF de synchronisation horaire de l'heure dans le clocher, pour supprimer le dérèglement de celle-ci : coût 300€ TTC
Le conseil municipal valide cette proposition.

MAM Les Traiz'or,

Cette structure nous demande une subvention de fonctionnement, après différents échanges, le Conseil ne donne pas un avis favorable à cette demande.

Modification de l'éclairage communal

Monsieur Le Maire informe que le SDES a donné un avis favorable à notre demande, et nous octroi une petite subvention de 250€ par éclairage.
Ces travaux seront réalisés en janvier 2023.

Appartement locatif au-dessus de la Mairie

Le locataire sollicite l'accord pour l'installation d'une pompe à chaleur, le Conseil Municipal demande en préambule des informations complémentaires techniques avant de statuer sur cette demande.

Fin de la séance à 22h30.

Le secrétaire de séance
Patricia JACQUET

Le Maire
Christian GARIOUD



Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

